



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

59^e séance plénière

Vendredi 16 avril 2021, à 10 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Hommage à la mémoire de John Pombe Joseph Magufuli, Président de la République-Unie de Tanzanie

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de S. E. M. John Pombe Joseph Magufuli, Président de la République-Unie de Tanzanie, décédé le 17 mars dernier. Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant de la République-Unie de Tanzanie de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple tanzaniens, ainsi qu'à la famille endeuillée du Président.

Au nom de l'Assemblée générale, je présente mes condoléances les plus sincères à la famille du Président Magufuli ainsi qu'au Gouvernement et au peuple tanzaniens, à la suite du décès du Président. La Tanzanie est un membre apprécié de la famille des Nations Unies et un fervent défenseur du multilatéralisme. Le Président Magufuli a incarné ce sentiment lors du débat général en septembre, lorsqu'il a promis, par l'intermédiaire du Représentant permanent, que

« la République-Unie de Tanzanie continuera à apporter le soutien nécessaire à l'ONU pour assurer le succès de tous les programmes mondiaux importants, notamment la promotion de l'égalité et de l'autodétermination des nations, la paix et la sécurité, les droits de l'homme, le développement, la mise en œuvre du Programme 2030 et les processus de réforme de l'ONU » (A/75/PV.15, p. 15).

L'attachement de la Tanzanie au multilatéralisme est particulièrement démontré par sa contribution aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Plus de 2 000 soldats de la paix tanzaniens servent actuellement dans six opérations, preuve de l'attachement de la Tanzanie à la paix et à la sécurité, pierres angulaires du développement social. La Tanzanie et l'ONU sont de proches partenaires de développement et ont une riche histoire de collaboration. En 2007, la Tanzanie est devenue l'un des huit pays au monde à réaliser à titre expérimental des réformes dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action». Aujourd'hui, 23 organismes des Nations Unies travaillent en étroite collaboration à la mise en œuvre du Plan d'aide au développement des Nations Unies 2016-2021, qui appuie le Gouvernement dans la réalisation des objectifs de ses programmes nationaux, Tanzania Development Vision 2025 et Vision Zanzibar 2020, ainsi que des objectifs de développement durable.

Le Président Magufuli était un champion du développement de la Tanzanie. Au cours de son mandat, il a investi dans de nombreux grands projets d'infrastructure tels qu'une voie ferrée à écartement normal, des autoroutes et des ponts importants et la modernisation des ports et des navires. Il a milité pour la construction d'installations de soins de santé et d'eau potable. Il s'est également concentré sur la jeunesse tanzanienne, consacrant des ressources à la formation des futurs médecins, avocats, ingénieurs et enseignants du pays et augmentant de plus de 50 % en l'espace de cinq années le taux d'inscription dans l'enseignement primaire.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



On se souviendra longtemps de ces réalisations ici, à l'ONU. Je souhaite du courage au peuple tanzanien et à la famille du Président à l'heure où ils pleurent ce grand dirigeant.

Je demande à présent aux représentantes et représentants de se joindre à moi pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire du Président John Pombe Joseph Magufuli.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui pour honorer la mémoire de S. E. M. John Magufuli, le regretté Président de la République-Unie de Tanzanie. En exprimant nos condoléances au Gouvernement et au peuple tanzaniens, nous saluons également les services rendus par le Président Magufuli. Il a cherché à élargir l'accès aux services sociaux et à lutter contre la corruption. Le regretté Président était un partisan bien connu du développement des infrastructures et de l'industrialisation, qui sont des outils essentiels au progrès économique. La Tanzanie a assouvi son ambition de devenir un pays à revenu intermédiaire quatre ans avant l'objectif fixé pour 2025. Le regretté Président a également contribué à renforcer le système éducatif et à augmenter le taux d'inscription de nouveaux élèves dans l'enseignement secondaire. En outre, son gouvernement a amélioré l'électrification rurale dans le but d'accroître la capacité de production d'électricité de la Tanzanie afin de garantir l'accès à l'énergie dans l'ensemble du pays.

Au nom de l'Organisation des Nations Unies, je présente une nouvelle fois nos condoléances à la famille du regretté Président ainsi qu'au Gouvernement et au peuple tanzaniens. Nous reconnaissons le soutien de longue date de la Tanzanie au multilatéralisme, et nous saluons son dévouement à la coopération internationale et régionale. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer et renforcer la détermination de l'ONU à continuer de travailler en étroite collaboration avec son successeur, la Présidente Samia Suluhu Hassan, première femme Présidente du pays. Nous nous tenons aux côtés du peuple tanzanien pour faire progresser le développement durable et appuyer son aspiration à une Tanzanie prospère pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République du

Congo, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Balé (Congo) : C'est au nom du Groupe des États d'Afrique que j'ai le triste devoir de prendre la parole à cette cérémonie solennelle d'hommage posthume par l'Assemblée générale des Nations Unies au grand homme d'État que fut le Président John Pombe Joseph Magufuli, décédé le 17 mars 2021. Je m'incline devant la mémoire de l'illustre disparu et présente nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple frère de la République-Unie de Tanzanie, endeuillés par la disparition inopinée de cet éminent dirigeant africain. J'adresse les mêmes condoléances aux membres de sa famille.

En ces heures des plus sombres que connaît la Tanzanie, le Groupe des États d'Afrique exprime sa solidarité et sa profonde sympathie aux frères et sœurs tanzaniens. Bulldozer, cet engin de terrassement très puissant, monté sur un tracteur à chenilles, et qui sert à pousser des terres et à niveler des sols. Dans son sens figuré, un terme employé pour décrire cette personne que rien n'arrête. Oui, ce sobriquet de « bulldozer » qui lui fut attribué convient bien au bâtisseur que fut le Président Magufuli. Après son élection en 2015, il a engagé son gouvernement dans un programme ambitieux de construction de diverses infrastructures aux fins du développement économique et social de son pays. Il aura signé les cinq ans de son premier mandat de projets emblématiques de construction de routes, de chemins de fer, de ponts, d'extension et de modernisation de ports et d'aéroports, et de diverses réalisations socioéconomiques. Son sobriquet de « bulldozer », il le doit également à l'implacable lutte qu'il a engagée contre la corruption en s'investissant en même temps dans l'assainissement et la rationalisation des finances publiques. Grâce à une gouvernance économique clairvoyante, qui a privilégié l'intérêt national, il a hissé la Tanzanie parmi les croissances les plus élevées d'Afrique, avec un taux de 5,5 % en 2018 et une tendance à la hausse de l'ordre de 6 % en 2019.

Comme une prophétie de ce croyant qu'il fut, le Président Magufuli déclarait, et je le cite en anglais, :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Un jour, vous vous souviendrez de moi. Je sais qu'un jour vous vous souviendrez de moi, non pas pour les mauvaises choses mais pour les bonnes actions, parce que j'ai sacrifié ma vie pour les pauvres en Tanzanie. »

(l'orateur reprend en français)

Telle fut l'une de ses priorités et son cheval de bataille : l'éradication de la pauvreté. Comme pour faire écho à cette prophétie, la Tanzanie tout entière, dans l'affliction, mais reconnaissante, lui a réservé un hommage et des funérailles dignes d'un héros. Cette difficile et douloureuse épreuve a vu partir une figure politique panafricaniste iconique, chère, si aimée et appréciée de son peuple. Que son âme repose dans la paix éternelle.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Almunayekh (Koweït) *(parle en anglais)* : Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, je tiens à présenter nos condoléances les plus profondes et les plus sincères au Gouvernement et au peuple tanzaniens, ainsi qu'à nos collègues de la Mission permanente de Tanzanie, à la suite du décès de leur Président, S. E. M. John Magufuli, le 17 mars.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès du Président le mois dernier. C'était un homme profondément croyant, qui a servi son pays et son peuple avec distinction tout au long de sa carrière politique. Le Président Magufuli s'est attaché à apporter la croissance et la prospérité au peuple tanzanien en s'efforçant de développer l'économie et les infrastructures de son pays. On se souviendra également des efforts qu'il a déployés dans la lutte contre la corruption, alors qu'il entendait construire une nation plus transparente et plus riche dans l'intérêt de son peuple. Au fil des ans, le Président Magufuli a pris des mesures concrètes pour libérer le potentiel de son pays, et ses efforts de réforme ont été salués par le peuple tanzanien comme des avancées notables vers le progrès et le développement dans de nombreux secteurs, notamment la santé, l'éducation et les transports. Il laisse derrière lui un pays qui espère poursuivre ce qu'il a commencé.

Pour finir, je voudrais présenter à nouveau les sincères condoléances des membres du Groupe des États d'Asie et du Pacifique à la famille et aux proches du défunt Président. Qu'il repose en paix.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Roumanie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M^{me} Dinculescu (Roumanie) *(parle en anglais)* :

Je prends la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale pour présenter nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple tanzaniens à la suite de la disparition de S. E. M. John Pombe Joseph Magufuli, le regretté Président de la République-Unie de Tanzanie et figure politique bien connue du continent africain, qui a eu une influence considérable sur le développement de son pays. Le Président Magufuli a joué un rôle majeur dans la politique tanzanienne pendant plusieurs décennies. Avant d'être Président, il a été Ministre des travaux publics, des transports et des communications de 2000 à 2005 et de 2010 à 2015, et il a été Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe de 2019 à 2020. Ses efforts et sa détermination, notamment pour ce qui est de promouvoir le progrès économique de la Tanzanie, resteront dans les mémoires et constitueront un héritage durable. Nous saisissons cette occasion pour dire que nous sommes convaincus que la Tanzanie poursuivra ses efforts pour garantir le bien-être et la prospérité de son peuple et apporter une contribution notable au continent africain. Que son âme repose en paix.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Skoknic Tapia (Chili) *(parle en espagnol)* : J'ai l'honneur de prendre la parole en cette occasion solennelle au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes afin de rendre hommage à S. E. M. John Pombe Joseph Magufuli, le regretté Président de la République-Unie de Tanzanie, qui s'est distingué en tant qu'homme d'État et dirigeant du peuple tanzanien pendant son mandat de cinq ans et, auparavant, en tant que Ministre des transports. Au cours de son mandat, le Président Magufuli s'est efforcé d'éradiquer la corruption, d'améliorer les services publics et de promouvoir la santé publique alors que le pays luttait contre la propagation du choléra. Dès son élection en 2015, il a lancé un processus visant à transformer les infrastructures de son pays, à améliorer leur efficacité et à connecter les marchés de la région grâce à l'introduction de technologies agricoles et à la construction de lignes de chemin de fer et d'un réseau routier qui s'étend de jour en jour.

La communauté internationale, et en particulier la région sœur d'Afrique, a perdu un dirigeant qui s'employait à redéfinir le rôle du service public en vue d'offrir à l'ensemble des citoyens les services efficaces

qu'ils méritent. Nous devons lui rendre hommage. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes et leurs Représentants permanents ici à l'ONU expriment leurs plus sincères condoléances à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple tanzaniens, et espèrent qu'ils trouveront du réconfort dans son héritage durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Pays-Bas, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M^{me} Brandt (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Le mercredi 17 mars, nous avons appris avec tristesse la nouvelle du décès du Président John Pombe Joseph Magufuli, de la République-Unie de Tanzanie. Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je voudrais exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple tanzaniens, ainsi qu'à la famille et aux amis du Président Magufuli.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour honorer la mémoire du défunt Président et grand dirigeant africain et réfléchir à sa disparition. Nous nous souviendrons du Président Magufuli pour sa volonté et ses efforts visant à réaliser les rêves du premier Président de la Tanzanie, le *mwalimu* Julius Nyerere. Nous nous souviendrons également de sa persévérance et de son dévouement en faveur de la transformation et du développement de la Tanzanie. Dès sa prise de fonctions, nous avons pu voir comment le Président Magufuli s'efforçait de lutter contre la corruption tout en promouvant une meilleure éthique du service public, tant pour les fonctionnaires que pour les responsables politiques. Il a vécu assez longtemps pour voir la Tanzanie accéder au statut de pays à revenu intermédiaire, une ambition fixée pour 2025 mais qui avait déjà été atteinte avant le triste événement que nous commémorons aujourd'hui.

Nous saluons le ferme attachement de la Tanzanie au constitutionnalisme, comme le montre son strict respect du processus et des dispositions prévus dans la Constitution en ce qui concerne la personne qui a succédé au Président Magufuli, et nous souhaitons la bienvenue à la Présidente Samia Suluhu Hassan en tant que nouveau membre de la communauté grandissante des femmes cheffes d'État et de gouvernement. Nous lui assurons notre plein soutien dans le nouveau rôle et les nouvelles responsabilités qui lui ont été confiés.

Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je tiens une fois de plus à présenter nos sincères condoléances à la famille endeuillée, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République-Unie de Tanzanie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

M. Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple des États-Unis, je voudrais tout d'abord exprimer nos plus profondes condoléances à l'épouse et aux enfants du défunt Président John Pombe Joseph Magufuli, à sa famille élargie et à ses amis, ainsi qu'à l'ensemble du peuple tanzanien.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, nous nous souvenons d'un homme qui était extrêmement fier de diriger la Tanzanie et qui nous rappelait constamment l'histoire de son pays en tant que figure de proue de l'indépendance et de la promotion du développement durable sur le continent africain. Lorsque le Président Magufuli a pris ses fonctions en 2015, mon gouvernement a perçu le sens de l'urgence qu'il donnait à la lutte contre la corruption et entendu sa volonté d'améliorer l'efficacité du Gouvernement tanzanien. Nous avons pris note des mesures qu'il a instituées pour réduire la taille des délégations présidentielles et de son cabinet. Nous avons également pris note de l'amélioration de la Tanzanie en matière de transparence et des efforts déployés par le Président Magufuli pour renforcer les mécanismes d'application du principe de responsabilité de son gouvernement en matière de corruption. Que sa mémoire soit une source de réconfort pour celles et ceux qui commémorent sa vie et son mandat.

Sa successeuse, la Présidente Samia Suluhu Hassan, et son gouvernement occupent toutes nos pensées en cette période de transition difficile. Les États-Unis sont des partenaires de longue date du peuple tanzanien. Nous nous tenons aux côtés de tous les Tanzaniens qui s'efforcent d'aller de l'avant, unis dans leur détermination à construire une société plus démocratique, plus saine et plus prospère. Nous nous engageons à collaborer avec les nouveaux dirigeants de la Tanzanie et à soutenir les efforts qu'ils déploient pour édifier cette société pour tous les Tanzaniens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Gastorn (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, au nom de S. E. M^{me} Samia Suluhu Hassan, Présidente et Commandante en chef de la République-Unie de Tanzanie, du Gouvernement et du peuple de la République-Unie de Tanzanie, et en mon nom propre, d'avoir organisé la présente séance pour rendre hommage à la mémoire du regretté Président John Pombe Joseph Magufuli, décédé le 17 mars. C'est un immense honneur, et nous sommes profondément touchés. Ce geste témoigne de l'importance que les membres accordent à l'esprit de solidarité au sein de l'ONU. Je remercie infiniment toutes les personnes présentes des paroles aimables et des condoléances sincères qu'elles m'ont adressées et, à travers moi, au Gouvernement et au peuple de la République-Unie de Tanzanie, et en particulier à la famille endeuillée du défunt.

La vie a des saisons. On dit que de temps en temps, très rarement, des personnes qui sont les meilleures de leur génération sont offertes au monde. Feu le Président Magufuli était l'une de ces rares personnes. Il a découvert la mission de sa génération et ne l'a jamais trahie. Son amour de Dieu et de sa nation, sa confiance en son peuple et son charisme ont fait de lui une personne remarquable, doté de la dignité d'un président mais n'ayant jamais oublié l'homme et la femme de la rue. C'était une figure emblématique qui a inspiré de nombreuses personnes à travers le monde et qui a su dire la vérité aux dirigeants, avec beaucoup d'amour et dans une tradition d'humilité. Parmi ses pairs, il a fait preuve d'une franchise remarquable.

Il se distinguera toujours comme un dirigeant acharné et travailleur, un vrai patriote et un grand homme d'État au caractère humble et désintéressé. Il était un paragon de vertu, un champion de l'économie nationale qui croyait dur comme fer à l'épanouissement personnel. Il était également un dirigeant visionnaire et un ardent panafricaniste, convaincu que les Tanzaniens, les Africains et l'ensemble de l'humanité méritaient ce qu'il y a de mieux. Prenant le relais des réalisations de ses prédécesseurs, il a été l'architecte du développement contemporain des infrastructures de la Tanzanie. Sa philosophie du développement et sa lutte contre la corruption ont créé une unité d'objectifs et d'initiatives qui a propulsé la Tanzanie au rang de pays à revenu intermédiaire de la catégorie inférieure, avec près de cinq ans d'avance sur le calendrier prévu. Il était un champion de l'autodétermination et a lancé plusieurs réformes institutionnelles et réglementaires

stratégiques et audacieuses, afin de construire une économie indépendante et durable axée fondamentalement sur l'autosuffisance. Il croyait vraiment en la solidarité mondiale et était une force de stabilité dans la recherche d'une compréhension et harmonie plus grandes entre les peuples du monde. Que Dieu accorde la paix éternelle à son âme.

Le chapitre de la cinquième phase du Gouvernement tanzanien s'est refermé, et un nouveau chapitre s'est ouvert en douceur. Le 19 mars, S. E. M^{me} Samia Suluhu Hassan a pris ses fonctions de sixième Présidente et Commandante en chef de la République-Unie de Tanzanie. Nous sommes fiers en tant que nation et reconnaissants d'avoir porté pour la première fois de l'histoire de notre pays une femme à sa présidence. Elle est actuellement la seule femme Cheffe d'État et de gouvernement en Afrique, et nous ne pourrions être plus fiers. La Présidente Suluhu Hassan est une patriote, une responsable politique chevronnée aux principes élevés, une femme d'État visionnaire et une fervente partisane du multilatéralisme. Elle connaît bien l'Organisation, et son engagement et sa foi dans les idéaux de la Charte des Nations Unies sont incontestables. Sous sa direction, la République-Unie de Tanzanie continuera à être un Membre fidèle de l'ONU et de ce qu'elle représente, à savoir la paix et la sécurité internationales, les droits de la personne, le développement et le bien-être de la race humaine. La Présidente a déjà pris la direction du pays avec une vitalité, une humilité, une créativité, une rapidité et une passion sans précédent aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Enfin, en cette occasion solennelle où nous sommes réunis pour honorer la mémoire du regretté Président John Pombe Joseph Magufuli, je voudrais conclure en rappelant ce que feu le Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin William Mkapa, a déclaré lors du décès du père de notre nation, le *mwalimu* Julius Nyerere, en 1999. « Notre monde est composé de personnes qui donnent et d'autres qui prennent. Celles qui prennent mangent peut-être mieux, mais celles qui donnent dorment mieux. » En effet, dans la mort comme dans la vie, le Président John Pombe Joseph Magufuli dort mieux, car toute sa vie, il a donné, au lieu de prendre. Il est mort en homme comblé à l'âge de 61 ans, et l'histoire se souviendra de lui avec affection. Je remercie les membres de l'Assemblée pour la gentillesse et la courtoisie avec lesquelles ils ont écouté ma déclaration.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 139, 141, 147 et 148 de l'ordre du jour.

Je prie le Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Tsu Tang Terrence Teo, de Singapour, de présenter en une seule intervention les rapports de la Cinquième Commission dont l'Assemblée est saisie.

M. Teo (Singapour), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission, qui contiennent des recommandations sur les questions examinées pendant la première partie de la reprise de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. La Cinquième Commission s'est réunie du 1^{er} au 26 mars et a tenu trois séances plénières, ainsi que de nombreuses consultations, dont certaines informelles.

Je vais maintenant présenter les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations relatives aux questions sur lesquelles l'Assemblée doit se prononcer.

En ce qui concerne le point 141 de l'ordre du jour, intitulé « Projet de budget-programme pour 2021 », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/75/682/Add.1, d'adopter le projet de résolution sur les questions spéciales relatives au budget-programme de 2021, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

S'agissant du point 147 de l'ordre du jour, intitulé « Corps commun d'inspection », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/75/830, d'adopter le projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Pour ce qui est du point 148 de l'ordre du jour, intitulé « Régime commun des Nations Unies », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/670/Add.1, d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Enfin, en ce qui concerne le point 139 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », la Commission recommande à

l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/75/683/Add.1, d'adopter un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Je remercie les délégations de leur coopération et de l'esprit de compromis dont elles ont fait preuve, qui a permis à la Commission de mener à bien ses travaux en temps voulu. Mes remerciements vont également au Président de la Commission, l'Ambassadeur Carlos Amorín, de l'Uruguay, et à son équipe, en particulier Fernanda Silvera Flores, pour leurs conseils et encouragements. Je remercie également mes collègues du Bureau, Katlego Mmalane, du Botswana, Jakub Chmielewski, de la Pologne, et Armağan Crabtree, de la Turquie, avec lesquels nous avons toujours eu des discussions robustes et franches. Je me réjouis à la perspective de travailler avec eux en vue d'assurer le succès de la deuxième partie de la reprise de la session, qui se tiendra en mai et qui se concentrera sur le financement des opérations de maintien de la paix. Enfin, je tiens également à remercier tout particulièrement le Secrétariat de la Cinquième Commission, dirigé par M. Lionelito Berridge, et son équipe, Wiryanto Sumitro, Sarah Mueller, Geraldine Velandria, Lindsay Edwards, Ilene McGrade et Rogena Inductivo, pour leur dévouement inlassable et admirable à leur travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Cinquième Commission de son rapport.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Je rappelle aux membres qu'en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. Je rappelle également que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission, sauf notification contraire préalable adressée au Secrétariat. J'espère que nous pourrions adopter sans les mettre aux voix les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Cinquième Commission.

Point 147 de l'ordre du jour

Corps commun d'inspection

Rapport de la Cinquième Commission (A/75/830)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 75/270).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 147 de l'ordre du jour.

Point 148 de l'ordre du jour

Régime commun des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/75/670/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 75/245 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 148 de l'ordre du jour.

Point 141 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2021

Rapport de la Cinquième Commission (A/75/682/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme pour 2021 ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 75/253 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 141 de l'ordre du jour.

Point 139 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/75/683/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de décision est adopté (décision 75/553 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 139 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie à la présente séance.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a clos l'examen du point 120 d) de l'ordre du jour à sa 30^e séance plénière,

le 23 novembre 2020. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur ce document, il sera nécessaire de reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 120 d) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront aussi qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer le point 120 d) de l'ordre du jour à la Cinquième Commission. Afin de permettre à l'Assemblée de se saisir sans délai de la question aujourd'hui, puis-je considérer que l'Assemblée accepte d'examiner le point 120 d) de l'ordre du jour directement en séance plénière et de procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/504 B).

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

Note du Secrétaire général (A/75/104/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 120 d) de l'ordre du jour.

Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée générale qu'il a reçu notification de la démission de Luis Mariano Hermosillo Sosa, du Mexique, de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), qui a pris effet le 22 février 2021. En conséquence, pendant la session en cours, l'Assemblée générale devra nommer une personne qui siégera à la place de M. Hermosillo Sosa pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Le Secrétaire général informe également l'Assemblée générale que le Gouvernement mexicain a présenté la candidature de Claudia Angélica Bueno Reynaga pour pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de M. Hermosillo Sosa.

Le Secrétaire général informe en outre l'Assemblée qu'il a engagé des consultations avec les États Membres, par l'intermédiaire de la présidence des divers groupes régionaux ; les chefs de secrétariat des autres organismes ; les représentant(e)s du personnel,

par l'intermédiaire de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux et du Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies ; et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, conformément aux dispositions des articles 3 à 5 du Statut de la CFPI, et en application des dispositions des paragraphes 3 et 4 de la section II de la résolution 43/226 de l'Assemblée générale.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer Claudia Angélica Bueno Reynaga membre de la CFPI pour un mandat prenant effet à la date de la nomination par l'Assemblée générale et prenant fin le 31 décembre 2021 ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/407 B).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 120 d) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer le point 19 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Afin de permettre à l'Assemblée de se saisir sans délai du projet de résolution A/75/L.73, puis-je considérer que l'Assemblée accepte d'examiner le point 19 de l'ordre du jour directement en séance plénière et de procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/504 B).

Point 19 de l'ordre du jour

Développement durable (suite)

Projet de résolution (A/75/L.73)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 19 de l'ordre du jour pour se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/75/L.73. Je donne maintenant la parole à la représentante du Kirghizistan, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.73.

M^{me} Moldoisaeva (Kirghizstan) (*parle en anglais*) : Nous examinons aujourd'hui d'importants

projets de résolution pour l'Organisation, et je me félicite de voir que nous démontrons, dans cette salle, notre unité et notre ambition d'avancer sur la voie du développement durable.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015, est devenu un plan universel et global qui prend en compte tous les aspects du développement durable. Les objectifs et les cibles décrits dans ce document fondamental nous donnent un plan précis pour parvenir à des économies résilientes et à la stabilité sociale, qui sont essentielles à un avenir meilleur. Nous soulignons l'importance des objectifs visant à protéger l'environnement en tant qu'éléments essentiels du développement durable. Ils sont la preuve de la reconnaissance universelle de la nécessité de prendre des mesures urgentes et de mettre en place une coopération internationale pour surmonter les menaces et les défis actuels dans le domaine de l'environnement. La République kirghize appuie pleinement le Programme 2030 et la plupart des initiatives internationales clefs dans le domaine de l'environnement. Nous sommes convaincus que la reconnaissance des défis environnementaux et de la nécessité d'une coopération internationale ouvre de vastes possibilités de coopération et de développement dont l'objectif est de trouver des solutions à ces problèmes.

Au vu de la situation actuelle, la République kirghize a appuyé et lancé plusieurs initiatives internationales, dont une initiative mondiale sur les léopards des neiges, visant à préserver une espèce rare et son habitat naturel. En 2019, la République kirghize, avec le solide appui des États Membres concernés, a créé le Groupe informel des Amis des pays montagneux pour promouvoir les principes du développement durable dans les régions montagneuses, notamment en ce qui concerne la préservation des écosystèmes montagneux fragiles. En outre, en 2018, le Kirghizistan a présenté une résolution actualisée sur le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale (résolution 73/238). En 2019, en coopération avec l'Italie, nous avons travaillé sur la résolution actualisée sur le développement durable dans les régions montagneuses (résolution 74/227). Ces résolutions ont également contribué au développement de la coopération transfrontière et ont été largement appuyées par les États Membres.

Le projet de résolution A/75/L.73, intitulé « La nature ne connaît pas de frontières : la coopération transfrontière en tant que facteur clé de la préservation,

de la restauration et de l'exploitation durable de la biodiversité », a également pour objectif de préserver la biodiversité mondiale par une coopération visant à offrir aux générations futures de nos pays un environnement pur, sûr et stable, à garantir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles conformément aux principes du développement durable et à mettre en œuvre le Programme 2030. Il a suscité des réactions positives de la part des organisations environnementales mondiales. La promotion de la coopération transfrontière arrive à point nommé compte tenu des restrictions qui ont été instaurées pour enrayer la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les effets de ces restrictions ont montré à quel point notre monde est interconnecté. La décision de développer la collaboration transfrontière en faveur de la stabilité environnementale nous aidera également à surmonter les obstacles à la relance des interactions entre les États Membres. Les débats actifs sur le projet de résolution au cours des deux derniers mois ont abouti à un texte bien équilibré reflétant les questions clefs de la coopération transfrontière pour la préservation, la restauration et l'exploitation durable de la biodiversité et pour le développement.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à tous les États Membres qui ont participé aux consultations informelles et qui ont appuyé et promu cette initiative. L'adoption de ce projet de résolution aujourd'hui montrera une fois de plus notre intention commune de coopérer en faveur de la préservation de la biodiversité pour les générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.73, intitulé « La nature ne connaît pas de frontières : la coopération transfrontière en tant que facteur clé de la préservation, de la restauration et de l'exploitation durable de la biodiversité ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution A/75/L.73, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bhoutan, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, Fédération de Russie, Grenade, Guatemala, Guyane, Inde, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lesotho, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Mongolie, Mozambique, Nauru, Népal, Nicaragua, Ouzbékistan, Paraguay, Philippines, Qatar, République démocratique

populaire lao, République dominicaine, Roumanie, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Tadjikistan, Togo, Tunisie, Turkménistan, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe. De plus, les délégations du Cameroun, de l'Éthiopie, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée équatoriale, de la Mauritanie, du Nigéria, du Pérou et de la République centrafricaine s'en sont également portées coauteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.73 ?

Le projet de résolution A/75/L.73 est adopté (résolution 75/271).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 19 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 69 de l'ordre du jour à sa 46^e séance plénière, le 16 décembre 2020. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de décision dont elle est saisie aujourd'hui, il sera nécessaire dereprendre l'examen du point 69 de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 69 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront également qu'à sa deuxième séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 69 de l'ordre du jour à la Troisième Commission. Pour qu'elle puisse se prononcer rapidement sur le projet de décision, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 69 directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/504 B).

Point 69 de l'ordre du jour

Droits des peuples autochtones (suite)

Projet de décision (A/75/L.77)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 69 de l'ordre du jour pour se prononcer sur le projet de décision intitulé « Débat informel interactif avec les peuples autochtones », figurant dans le document A/75/L.77.

Nous allons maintenant examiner le projet de décision A/75/L.77. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision ?

Le projet de décision A/75/L.77 est adopté (décision 75/561).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 69 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa deuxième séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 111 de l'ordre du jour à la Troisième Commission. Pour qu'elle puisse se prononcer rapidement sur le document, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 111 directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/504 B).

Point 111 de l'ordre du jour

Prévention du crime et justice pénale (suite)

Projet de décision (A/75/L.75)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 111 de l'ordre du jour pour se prononcer sur le projet de décision figurant dans le document A/75/L.75.

Le projet de décision A/75/L.75 est intitulé « Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision ?

Le projet de décision A/75/L.75 est adopté (décision 75/562).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 111 de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)**Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida****Projet de décision (A/75/L.74)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va reprendre l'examen du point 10 de l'ordre du jour, intitulé « Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida », pour se prononcer sur le projet de décision figurant dans le document A/75/L.74.

Je rappelle aux membres que le débat sur ce point de l'ordre du jour se tiendra lors de la réunion de haut niveau prévue du 8 au 10 juin 2021.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/75/L.74, intitulé « Participation à la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2021 ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision ?

Le projet de décision A/75/L.74 est adopté (décision 75/563).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 10 de l'ordre du jour.

Point 64 de l'ordre du jour (suite)**Consolidation et pérennisation de la paix****Projet de résolution (A/75/L.72)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va reprendre l'examen du point 64 de l'ordre du jour, intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix ».

Je rappelle aux membres que le débat sur cette question est prévu pour le 18 mai 2021.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Turkménistan, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.72.

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/75/L.72, intitulé « Rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale ». Il a été déposé au nom des cinq pays d'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et mon pays, le Turkménistan, afin de souligner le rôle du Centre régional des Nations Unies

pour la diplomatie préventive en Asie centrale et dans la région. Les pays d'Asie centrale voudraient souligner leur appui interrégional indéfectible et large au projet de résolution et exprimer leur profonde gratitude aux autres pays qui l'ont parrainé. Nous voudrions également souligner le climat constructif qui a caractérisé l'ensemble du processus de délibérations sur le projet de résolution.

Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale est une mission politique spéciale des Nations Unies, créée en décembre 2007 à Achgabat, à l'initiative des cinq États d'Asie centrale. Le Centre encourage la tenue d'un dialogue entre les gouvernements des pays d'Asie centrale pour trouver des solutions aux problèmes émergents et éliminer les menaces potentielles, maintenir des contacts réguliers avec les organisations régionales et internationales opérant dans la région afin d'encourager leurs efforts et initiatives de paix, et coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies œuvrant dans le domaine du développement durable et de la prévention des conflits.

Depuis sa création, le Centre a été pour les gouvernements une plateforme de dialogue sur les questions régionales les plus difficiles, allant de la gestion des ressources communes à la lutte contre les menaces transnationales, telles que le terrorisme, l'extrémisme violent, la criminalité organisée ainsi que le trafic de drogues et d'autres formes de trafics. Ce faisant, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a coopéré étroitement avec tous les gouvernements de la région et renforcé leur capacité à s'appuyer sur les méthodes et les instruments de la diplomatie préventive pour faire face aux problèmes existants et nouveaux.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui généralise l'expérience du Centre régional afin qu'elle puisse servir à d'autres pays du monde, et souligne à nouveau le rôle de la diplomatie préventive. Par ailleurs, il attire l'attention sur la nécessité d'une poursuite de la coopération entre le Centre régional et les pays d'Asie centrale dans le cadre de son mandat afin d'atténuer les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans la région. Le projet de résolution prend acte des initiatives du Centre régional visant à autonomiser les femmes et les jeunes, telles que l'Académie de diplomatie préventive, qui forme les jeunes à la diplomatie préventive, et le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale. Dans le cadre du programme de l'ONU pour

les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, le Centre a poursuivi ses efforts pour accroître la participation et le rôle des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique.

Pour conclure, nous tenons à exprimer une fois encore notre gratitude aux délégations qui se sont portées coauteurs du projet de résolution A/75/L.72, ainsi que notre espoir qu'il sera adopté par consensus, et nous appelons les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à s'en porter coauteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner projet de résolution A/75/L.72.

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.72, intitulé « Rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.72, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Allemagne, Angola, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique,

État plurinational de Bolivie, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, République islamique d'Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Nauru, Nicaragua, Norvège, Pakistan, République tchèque, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République bolivarienne du Venezuela et Viet Nam. En outre, les délégations du Cameroun, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée équatoriale, de l'Islande, de l'Indonésie, de la Macédoine du Nord, de la Mauritanie, du Nigéria, du Pérou et de la République centrafricaine s'en sont également portées coauteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/75/L.72 ?

Le projet de résolution A/75/L.72 est adopté (résolution 75/272).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 64 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.